

Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial

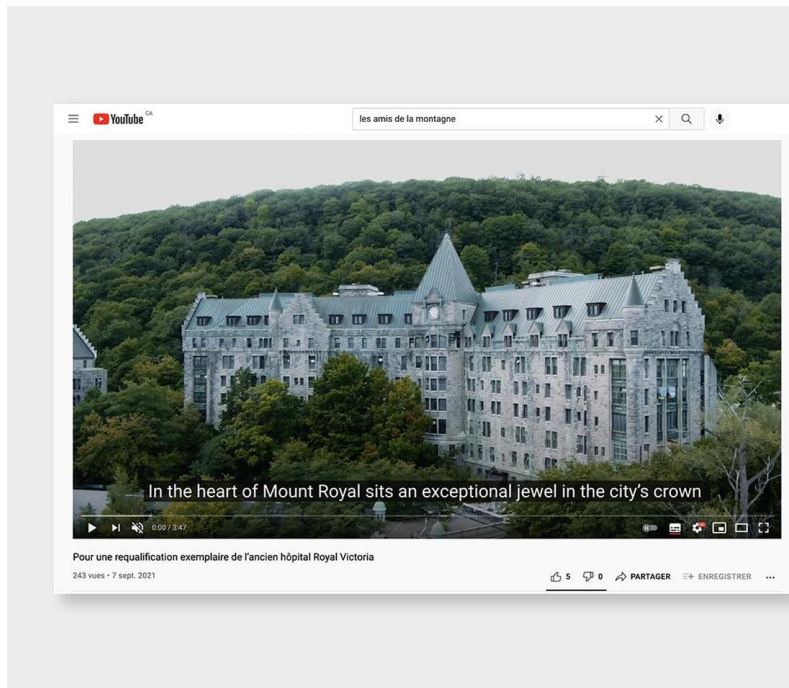
Consultations publiques de l'OCPM, 12 novembre 2021



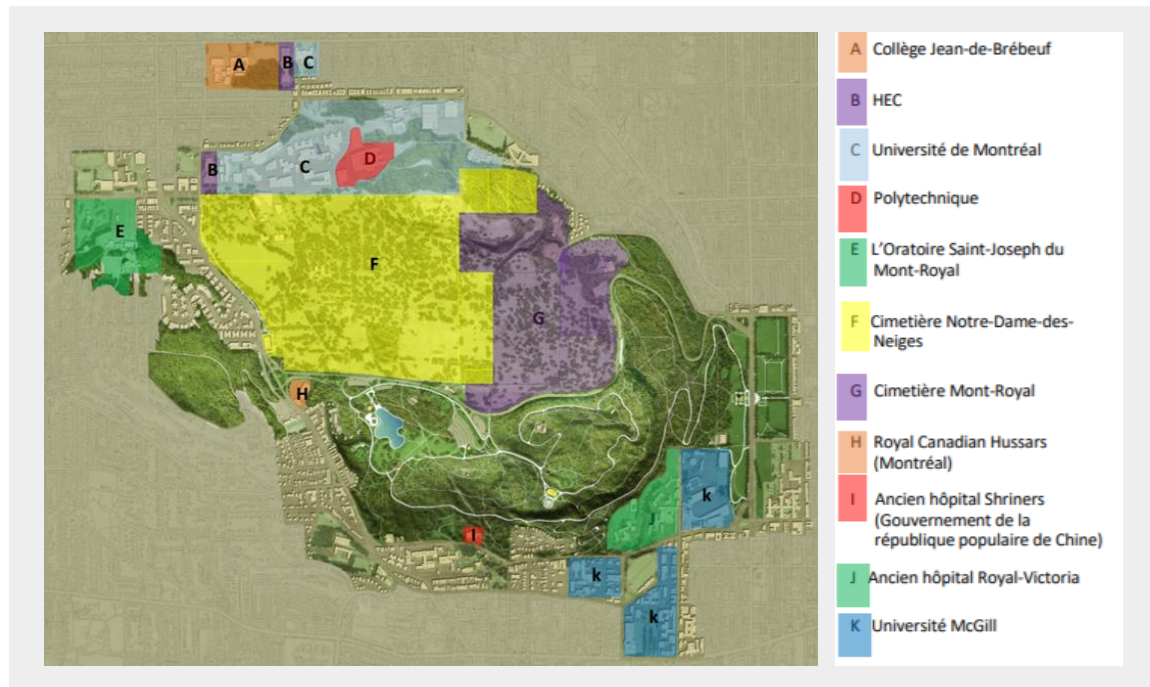
les
amis de la
montagne

Démarche de sensibilisation

- 01 | 19 octobre 2020, Lettre à la présidente du Conseil du trésor «*Le maintien du site du Royal Victoria dans le domaine public, un geste fort pour perpétuer les valeurs profondes du Québec*»
- 02 | 19 décembre 2020, Lettre ouverte dans la presse «*[Un avenir collectif pour le site de l'hôpital Royal Victoria](#)*»
- 03 | 26 février 2021, Lettre à la présidente du Conseil du trésor «*L'avenir du Royal Victoria*»
- 04 | Octobre 2020 à juin 2021, Plus de 15 représentations auprès des cabinets des ministères du Gouvernement du Québec concernés, la SQI, la Ville de Montréal et McGill
- 05 | 8 septembre 2021, Réalisation d'une vidéo et communiqué de presse «*Les amis de la montagne et Héritage Montréal proposent leur vision pour une requalification exemplaire de l'ancien hôpital Royal Victoria*»



Zones institutionnelles sur le Site patrimonial du mont Royal

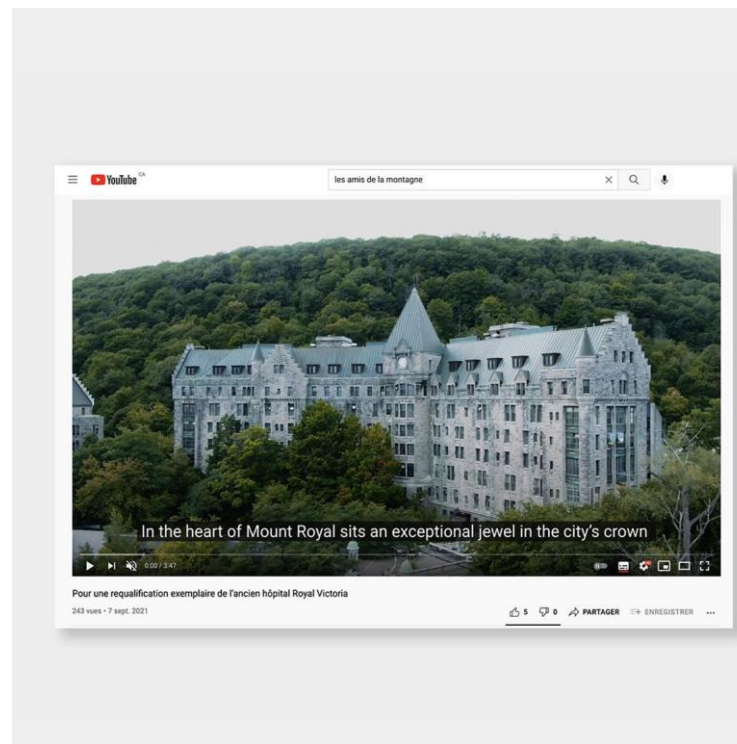


PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL ROYAL VICTORIA ET DE L'INSTITUT ALLAN MEMORIAL

21 MAI 2021

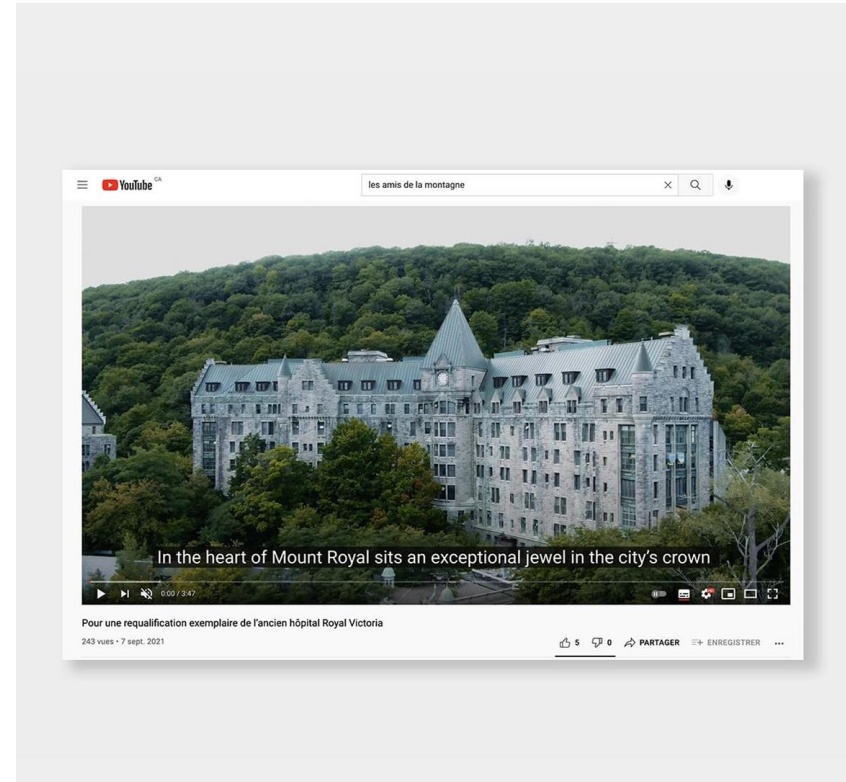
Pour une gouvernance partagée et la propriété publique du sol

- | Soumettre au processus de consultation publique les aspects relevant de la gouvernance et de la propriété foncière du site, incluant l'entente de développement tripartite impliquant la Ville, la SQL et McGill.
- | Maintenir la propriété publique du sol sur l'intégralité du site de l'ancien hôpital Royal Victoria, considérant qu'il existe des mécanismes fonciers permettant de répondre aux attentes autant des futurs utilisateurs, dont l'université McGill, que des instances gouvernementales et des bailleurs de fonds.
- | Adopter un cadre de gouvernance partagée impliquant le gouvernement, la Ville, McGill et la société civile, permettant de maintenir la protection à perpétuité de l'intégrité patrimoniale et naturelle de l'ensemble hospitalier du Royal Victoria et sa vocation communautaire, selon des modalités novatrices de type fiduciaire.
- | Définir le cadre financier ainsi que les sources probables de fonds et accorder le financement nécessaire pour réaliser la requalification de l'ensemble du site, permettant aux citoyens de se le réappropriier et, du même coup, d'être attractif pour de futurs occupants.
- | Réaliser un projet exemplaire permettant à la montagne de concourir à l'atteinte de l'objectif de reconnaissance de patrimoine mondial à l'UNESCO.

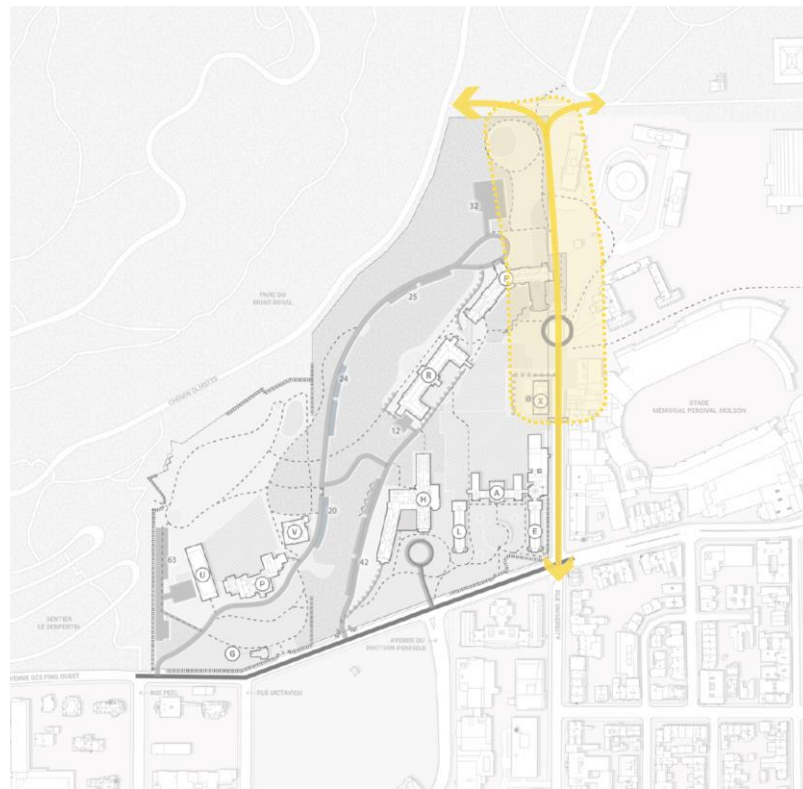
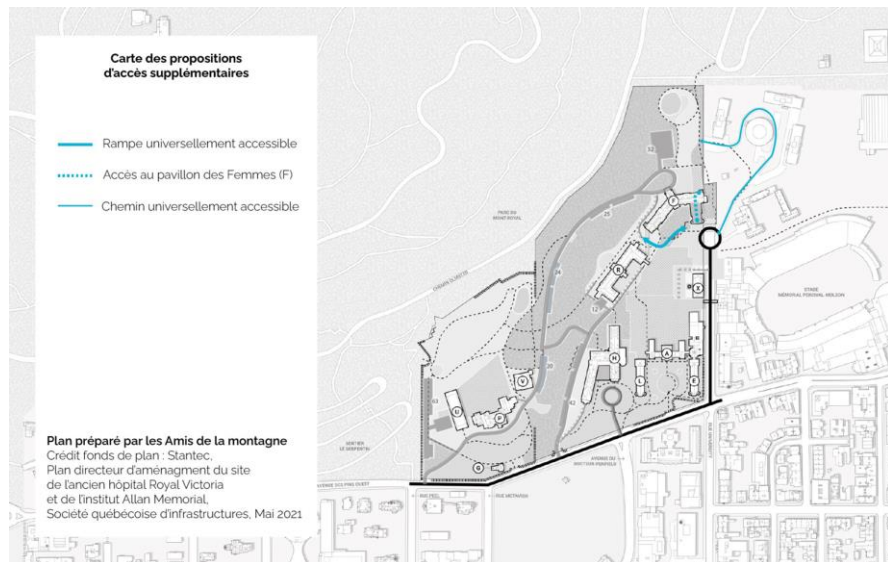


Usages et vocation

- I Procéder à une analyse plus fine du site, en lien avec sa morphologie, ses paysages et son cadre bâti, et définir des usages pour chaque sous-secteur d'application qui s'arriment davantage aux caractéristiques des bâtiments et la vocation collective et communautaire des lieux.
- I Privilégier une approche permettant d'évaluer le respect des principes propres au site par tout nouvel usage ou utilisation potentiel en le soumettant à la procédure des usages conditionnels évalués selon des critères adaptés.
- I Développer et mettre en oeuvre le plus rapidement possible des mécanismes de concertation et d'idéation avec les communautés favorisant l'élaboration d'une vision d'ensemble ainsi que l'occupation transitoire des bâtiments et du site.
- I Revoir le phasage des travaux de manière à ce que ces derniers soient faits en fonction des secteurs de bâtiments et de leur potentiel pour accroître l'attractivité du site pour de futurs occupants et sa réappropriation par la collectivité.

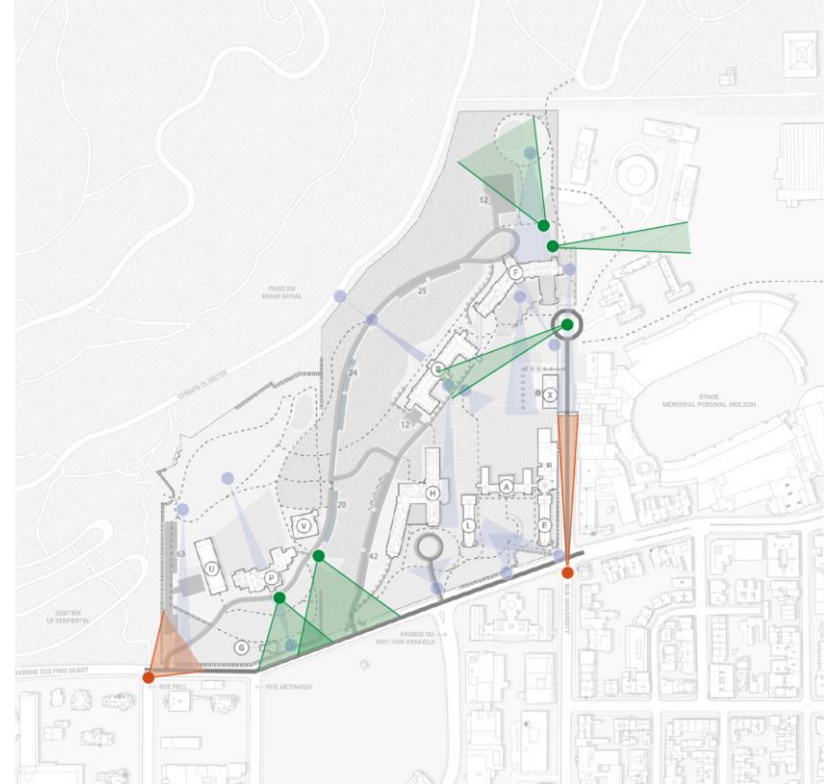


Vision globale d'accessibilité



Vues et paysages

- | Approfondir l'analyse des vues et des paysages en toutes saisons et nocturnes.
- | Intégrer les vues identifiées à la carte 2 du présent document à l'annexe I du règlement de l'article 8g (intitulée : Vues d'intérêt) et interdire tout volume bâti dans la cour avant du pavillon des Femmes.
- | Intégrer à l'annexe G du règlement de l'article 8g (intitulée : Concept d'aménagement) les aménagements particuliers pour mettre en valeur toutes les vues identifiées à la carte 2.
- | Poursuivre une analyse approfondie sur la valeur historique et actuelle des paysages afin d'aménager des espaces de grande qualité paysagère qui s'harmonisent dans leurs milieux d'insertion.

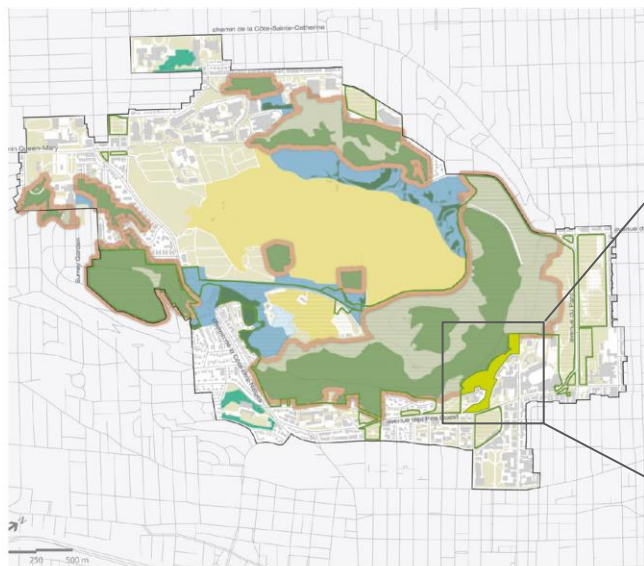


Protéger, pérenniser et mettre en valeur les milieux naturels existants et projetés

Réseau écologique du mont Royal

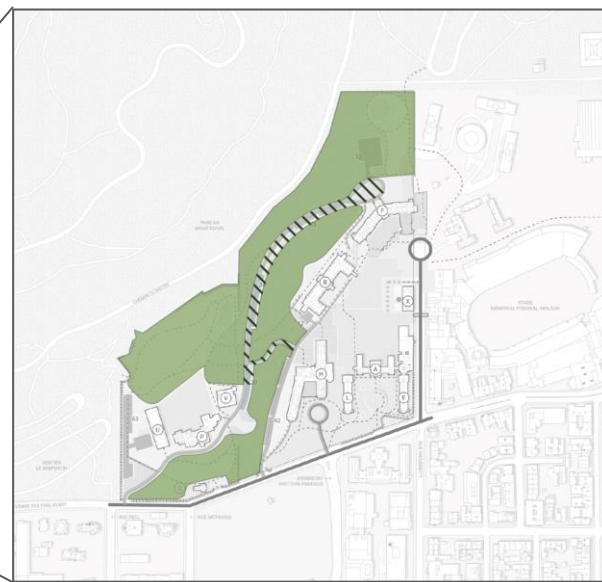
Carte de la connectivité des boisés et des espaces naturalisés de l'HRV au réseau écologique du mont Royal

- Boisés et espaces naturalisés de l'HRV
- Zone de noyau primaire
- Zone de noyau à consolider
- Zone tampon
- Corridor écologique
- Massif forestier existant
- Plaine horticole d'intérêt écologique

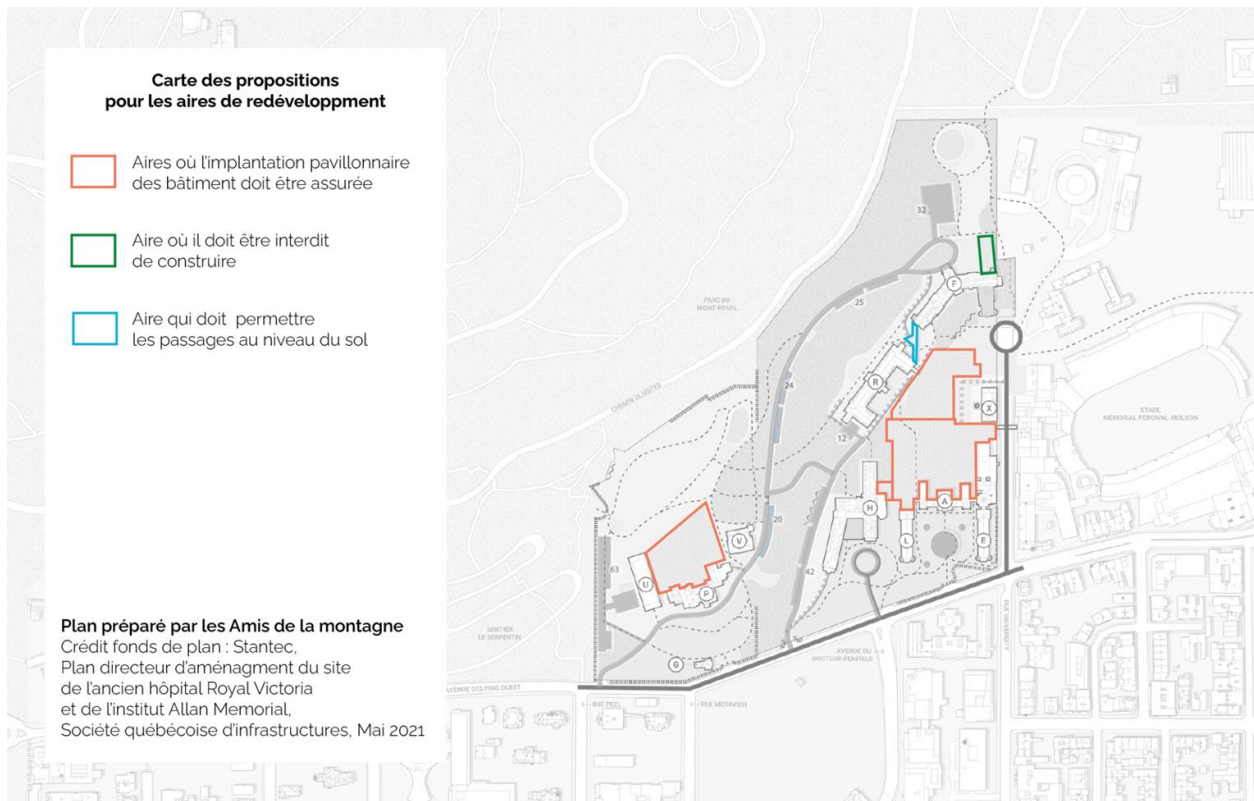


Plan préparé par les Amis de la montagne
Crédit fonds de plan :
Plan de protection et de mise en valeur
du Mont-Royal, mars 2009.

La coulée verte du site de l'HRV



Cadre bâti et patrimoine durable



Merci!

